

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA CÔTE D'AFRIQUE (C.I.C.A.), Marseille Création de la [Compagnie Fraissinet](#)

Épisode précédent :
[Armandon & Cie](#) (1893-1917) :

Société an., 22 novembre 1917.

AEC 1920-1921 ¹ : Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique (Ancient. Armandon & Cie).

Capital. — 3.500.000 fr. en 7.000 actions de 500 fr.

Conseil. — MM. Paul Fournié, présid. ; Alfred Fraissinet, vice-présid. ; Albert Fraissinet, admin.-dél. ; Albert Magnan, Joseph Fouque ², H. de Lachesnais, Théodore Rodocanachi.

ENTENTE CORDIALE

ANGLAIS ET FRANÇAIS D'AFRIQUE
(*La Dépêche coloniale*, 20 avril 1920)

Hier s'est ouverte, à Londres, une importante conférence anglo-française en vue d'étudier les problèmes africains

.....
La délégation française de l'Union coloniale se compose de :

.....
Jean Fraissinet, de la Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA COTE D'AFRIQUE (BALO, 28 juin 1920)

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française. Statuts déposés pour minute à Me Jourdan, notaire, à Marseille, le 5 novembre 1917.

Siège social à Marseille, rue de la République, 3.

¹ Archives Serge Volper.

² *Joseph Albert Auguste Fouque* (Marseille, 9 janvier 1864-Marseille, 10 décembre 1935) : marié à Marseille, le 22 avril 1902 avec *Julienne Rose Philomène Caillol*. Bachelier ès lettres et ès sciences. Courtier de commerce. Administrateur de la Madagaskara (1906-1907), présidée par son beau-frère, l'industriel papetier *Achille Bergès*, et de l'Imprimerie Provençale. Président du Syndicat des courtiers français de Marseille. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 août 1927.

La société a pour objet principal, le commerce d'importation et d'exportation, avec les colonies françaises et étrangères, et plus spécialement avec la Côte d'Afrique et l'exploitation et le développement des établissements commerciaux et industriels de la société Armandon et Cie au Dahomey.

Durée de la société : 50 années à compter de la date de sa constitution définitive.

Capital social : 3.500.000 francs, divisé en 7.000 actions de 500 francs chacune, nominatives ou au porteur, entièrement libérées.

La société est administrée par un conseil composé de six membres au moins, et de douze au plus, nommés pour six années.

L'assemblée générale annuelle se tient au siège social dans le semestre qui suit la clôture de chaque exercice. Les assemblées extraordinaires et ordinaires se réunissent aux jours, heures et lieux indiqués dans l'avis de convocation, et sont convoquées par un avis inséré vingt jours à l'avance pour les assemblées ordinaires, et huit jours à l'avance pour les assemblées extraordinaires, dans un journal de Marseille.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier, et finit le 31 décembre.

Sur les bénéfices nets, il est d'abord prélevé 5 p. 100 pour la réserve légale, puis la somme nécessaire pour servir aux actionnaires un intérêt de 5 p. 100, sur le capital libéré et non amorti des actions. Le surplus est réparti : 15 p. 100 au conseil d'administration, 5 p. 100 sont mis à la disposition du conseil, pour rémunérer les concours qui lui sont apportés, 80 p. 100 aux actionnaires.

Il n'a pas été émis d'obligations.

Suivant délibération en date du 17 juin 1920, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 3.500.000 fr., par l'émission de 7.000 actions nouvelles de 500 fr. chacune, émises à 550 fr. et payables moitié, le 20 juillet 1920, et la solde, le 7 septembre 1920.

Certifié sincère et exact :

Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique (C. I. C. A.).

L'administrateur délégué.

ALBERT FRAISSINET.

Bilan au 31 décembre 1919

Actif. — Immeubles et terrains 1.376.862 fr. 81 ; concept. et marques Armandon 250.000 fr. ; domaine de Plombières et Camion 189.500 fr. ; Mat. et Mob., Afrique et Marseille 68.125 fr. ; caisse 387.330 fr. 04 ; dépôts en banque 769.839 fr. 23 ; portefeuille 30.000 fr. ; comptoirs d'Afrique 4.345.579 fr. 07 ; débiteurs divers 452.977 fr. 74 ; total de l'actif : 7.870.213 fr. 89.

Passif. — Capital 3.500.000 fr. ; fonds d'amortissements 170.000 fr. ; réserve statutaire 43.360 fr. 45 ; réserve pour fluctuation de cours 180.030 fr. ; réserve extraordinaire 150.000 fr. ; dividende 1918, 6.854 fr. 15 ; factures à payer 316.340 fr. 89 ; comptes courants 1.199.919 fr. 33 ; comptes divers 495.361 fr. 55 ; profits et pertes : 1.808.377 fr. 52 ; total du passif : 7.870.213 fr. 89.

Marseille, 17 juin 1920.

Certifié sincère et exact :

L'administrateur délégué :

ALBERT FRAISSINET.

COMPAGNIE MARSEILLAISE DE NAVIGATION À VAPEUR

Fraissinet et Cie

(Cote de la Bourse et de la banque, 4 janvier 1921)

.....

la Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique, **dans laquelle la Compagnie Fraissinet a une importante participation**, a donné de bons résultats au cours de son dernier exercice ; elle vient de doubler son capital et assure aux vapeurs de celle-ci sur la Côte d'Afrique un fret très important.

Union coloniale française
(*La Dépêche coloniale*, 14 juin 1921)

Section du Togo-Cameroun
SÉANCE DU 10 JUIN
Présidence de M. Jean Weber

Constitution du bureau de la section. Après un exposé fait par M. Bohn, démontrant l'intérêt présenté par la création de cette nouvelle section, il est procédé à la constitution du bureau. Sont élus : président, M. Jean Weber, administrateur général de la Compagnie forestière Sangha-Ouhangui ; **vice-présidents, MM. Albert Fraissinet, directeur de la Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique, de Marseille**, Henry Maurel, de la maison Maurel frères, de Bordeaux ; secrétaire, M. Pierre Pégard, chef du service de l'Afrique, à l'Union coloniale.

Le Cameroun et les Allemands.— La section proteste contre toute prétention qui pourrait être émise par l'Allemagne de se faire délivrer par la Société des Nations, le mandat d'administrer le Cameroun.

COTE-D'IVOIRE
La vie administrative
(*Les Annales coloniales*, 3 août 1921)

Par arrêtés du gouverneur général de l'A. O. F., sont désignés pour former le collège des assesseurs près la Cour d'assises de la Côte-d'Ivoire, pendant l'année 1921 : MM. ... Picquet Georges, agent principal de la C. I. C. A., à Bassam...

AEC 1922/154 — Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique (C.I.C.A.)
3, rue de la République, MARSEILLE.

Capital. — Société an., f. le 3 déc. 1917, 7 millions de fr., en 14.000 actions de 500 fr.

Objet. — Import. et export. dans les colonies françaises et étrangères de la Côte d'Ivoire. Afrique. — Exploit. de plantations au Dahomey. — Établissements industriels à la Côte d'Afrique et à Marseille.

Exp. — Aliment., spirit., matériaux de construc., tabacs, cotonnades, articles d'habillement, quincaill., outillage, etc.

Imp. — Arachides, palmistes, huile de palme, caoutchouc, cire, peaux, maïs, cacao, gemmes, karité, coprah, coton, etc.

Comptoirs. — Côte d'Ivoire : Grand Bassam, Abidjan, Dabou, Orgal, Accrediou, Orban, Toupa, Cosrou, Bouaké, Dimbroko, Agboville Aboisso, Grand-Lahou. — Dahomey : Porto-Novo, Cotonou, Sakété, Dogba, Zinvié, Ouidah, Grand-Popo, Abomey, Bobicon, Savé, Athiémé, etc. — Nigéria : Lagos. — Cameroun : Douala. — Togo : Lomé, Anecho, Atakpamé.

Conseil. — MM. Alfred Fraissinet, présid. ; Albert Fraissinet, adm.-délégué ; Albert Magnan, Joseph Fouque, H[ouitte] de Lachesnais [La Chesnaye, fils de Misel Bonnardel]

et de petit-fils de Francisque Bonnardel, fdt d'HPLM], Théodore[-Paul] Rodocanachi ;
Jean Fraissinet, Félix Magnan.

Marseille
À L'EXPOSITION COLONIALE
(*Le Petit Marseillais*, 2 juin 1922)

AU PALAIS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Le peintre David Delleplane vient de terminer, pour la Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique, une composition décorative aux vastes dimensions, qui est la reproduction à la fois réaliste et idéalisée d'un paysage du Niger. L'on y voit, au premier plan, des indigènes au travail, formant un groupe harmonieux qui se détache sur le fleuve aux teintes douces, cependant que l'on aperçoit, sur l'autre rive, une factorerie au milieu d'un bois de palmiers. Cette magnifique peinture obtient un légitime succès auprès des visiteurs du palais de l'Afrique Occidentale. Nous adressons toutes nos félicitations au peintre Delleplane.

DAHOMEY
La vie administrative
Commission municipale de Porto-Novo
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} décembre 1922)

Sont nommés membres de la commission municipale de Porto-Novo pour une durée de 4 ans :

1^o Membres titulaires
Coutelle, agent général de la C. I. C. A.

COTE-D'IVOIRE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 5 juin 1923)

La Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique est autorisée à ouvrir un entrepôt fictif à Grand-Bassam dans les conditions fixées par les règlements douaniers.

NOMINATION DE CONSEILLERS DU COMMERCE EXTÉRIEUR
(*Les Annales coloniales*, 7 août 1923)

Par décret en date du 24 juillet 1923, sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France pour une période de 5 ans :

Dahomey
M. Edmond Coutelle, agent général de la Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique, à Porto-Novo.

Annuaire industriel, 1925 :

COTE D'AFRIQUE (Soc commerciale et industrielle de la), 3, r. de la République, Marseille. T. 32-39. Ad. t. Coincoaf. Code : A. B. C. 5^e Edition. Cap. 7 millions de francs. Cons. d'adm. : MM. Alfred Fraissinet, officier de la Légion d'honneur, président ; Albert Fraissinet, Légion d'honneur, vice-président ; administrateur-délégué, A. Magnan ; J. A. Fouque, [Edmond] H[ouïtte] de Lachesnais, T[héodore-Paul] Rodocanachi, R[ené] Charrin [dir. BUP], J. Fraissinet, F. Magnan. Usine à Marseille : 136, bd de Plombières. Comptoirs : Dahomey : Porto-Novo, Cotonou, Ouidah, Grand-Popo, Bohicon, Abomey Savé, Athiémé. Togo : Lomé, Anécho, Atakpamé, Palimé. Côte-d'Ivoire : Grand-Bassam, Abidjean, Dabou, Bouaké, Agboville, Dimboro. Nigéria : Lagos. Usine à Marseille pour la décolloration [sic] des huiles de palme.

Commerce général d'importation et d'exportation avec les colonies de la Côte Occidentale d'Afrique. Importation : amandes de palme, huiles de palme, coprahs, cacao, coton, karité, bois, cire. Exportation : tous objets manufacturés et denrées d'alimentation. (587-3870).

LE GRAND CONGRÈS COLONIAL SE TIENDRA À MARSEILLE LE 29 JUIN

L'autonomie douanière pour nos empires d'outre-mer
(*Le Petit Marseillais*, 9 juin 1925)

Rapporteur du Togo, M. Robert, directeur de la Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*La Dépêche coloniale*, 6 août 1925)

Au grade de chevalier

M. Heuzé, gérant de la Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique au Dahomey. Titres exceptionnels : depuis 35 ans au Dahomey, doyen des colons, applique toujours au développement de l'action française en ce pays les ressources de son intelligence et de son expérience.

Publicités
(La Dépêche coloniale, 13 novembre 1925-20 septembre 1928)

C. I. C. A.
SOCIÉTÉ
Commerciale et Industrielle
de la Côte d'Afrique

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.000.000 DE FR.
Siège social :
3, Rue de la République, Marseille

COMPTOIRS PRINCIPAUX
DAHOMÉY. — Porto-Novo, Cotonou,
Ouidah, Bohicon,
Abomey, Savé, Athiémé, Grand-Popo.
TOGO. — Lomé, Atakpamé, Palimé,
Anécho, Tsevié.
CÔTE-D'IVOIRE. — Grand-Bassam,
Abidjean, Dabou, Agboville.
Dimbokro, Bouaké, Abengourou.
NIGÉRIA. — Lagos.

Importation :
Tous produits d'Afrique

Exportation :
Tous matériaux, articles manufacturés
et denrées d'alimentation

C.I.C.A.

SOCIÉTÉ
COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
DE LA CÔTE D'AFRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.000.000 DE FR.
Siège social : 3, rue de la République, Marseille

COMPTOIRS PRINCIPAUX

DAHOMÉY. — Porto-Novo, Cotonou, Ouidah, Bohicon. Abomey, Save. Athiémé,
Grand Popo.

TOGO. — Lomé. Alakpamé, Pahmé, Anécho, Tsevié.

COTE-D'IVOIRE. — Grand Bassam, Abidjean, Dabou, Agboville, Dimbokro, Bouaké, Abengourou.

NIGERIA. — Lagos.

Importation :

Tous produits d'Afrique

Exportation :

Tous matériaux, articles manufacturés et denrée d'alimentation

NÉCROLOGIE

Théodore-Paul Rodocanachi
(*Le Figaro*, 22 décembre 1925)

On nous annonce la mort de M. Théodore-Paul Rodocanachi, pieusement décédé, 5, avenue Kléber. dans sa quatre-vingt-unième année, muni des sacrements de l'Église Il était le père de MM. Paul [sculpteur] et Pierre Rodocanachi, de la comtesse Gonzague de Saint-Seine, et de la comtesse Robert de Maulde. Les obsèques devant avoir lieu à Marseille, il ne sera pas envoyé d'invitations.

AEC 1926/220 — Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique (C.I.C.A.),
3, rue de la République, MARSEILLE

Tél : 32-39. et 64-34. — Télég. : Coincoaf-Marseille. — ©: A. B. C. 5^e et 6^e édit. — R.C. Marseille 14.347.

Capital. — Société anon., fondée le 3 déc. 1917, 7 millions de fr., en 14.000 actions de 500 fr. — Dividendes : 1919, 10 p. 100; 1920, 7 p.100;1921, 5 p. 100;1922, 5 p. 100 ; 1923, 6 p. 100.

Objet. — Import. et export. dans les colonies françaises et étrangères de la Côte d'Afrique. — Exploitation de plantations au Dahomey. — Établissements industriels à la Côte d'Afrique et à Marseille.

Imp. — Palmistes, huile de palme, cacao, coton, caoutchouc, cire, peaux, maïs, gommés, karité, coprah, etc.

Exp. — Alimentation, spiritueux, matériaux de construction, tabacs, cotonnades, articles d'habillement, quincaillerie, outillage, etc.

Comptoirs. — Côte d'Ivoire : Grand-Bassam, Abidjan, Dabou, Orgaf, Accrédiou, Orbaff, Toupa, Cosroé, Bouaké, Dimbroko, Agboville, Abengourou. — Dahomey : Porto-Novo, Cotonou, Sakété, Dogba, Zinvié, Ouidah, Grand-Popo, Abomey, Bohicon, Savé, Athiémé, etc. — Nigéria : Lagos. — Togo : Lomé, Anecho, Atakpamé.

Conseil. — MM. Alfred Fraissinet, présid. ; Jean Armandon, Remy Charrin, Joseph Fouque, Jean Fraissinet, H. de Lachesnais, Albert Magnan, Félix Magnan, Th. Rodocanachi, administrateurs. — Directeur : M. Émilien Robert.

Foyer colonial de Marseille
(*Les Annales coloniales*, 29 juillet 1926)

L'assemblée générale du Foyer colonial de Marseille s'est tenue le 21 juillet ; le conseil d'administration a été composé comme suit : ... Robert, administrateur-directeur de la Compagnie industrielle et commerciale de la Côte d'Afrique [CICA]....

BALO
Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 novembre 1926)

Émission de 16.000 actions portant le capital à 15 millions.

Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique
(*La Journée industrielle*, 2 décembre 1926)

Marseille, 30 novembre. — Une assemblée extraordinaire, tenue le 23 novembre, a décidé de porter le capital de 7 à 15 millions par la création de 16.000 actions nouvelles de 600 fr., qui seront émises à 575 francs.

CE QUI SE DIT EN BOURSE
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 mai 1927, p. 1, col. 5)

— On annonce pour demain jeudi, l'introduction au comptant du Parquet des actions de la Société Commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique (Cica).

DÉCISIONS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE DE PARIS
(*Le Rentier*, 27 mai 1927)

Depuis le 19 mai courant, les actions B de la Société Commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique C. I. C. A. sont admises aux négociations de la Bourse, au comptant. Ces titres sont inscrits à la première partie du Bulletin de la Cote.

NOTES SUR LES VALEURS

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA CÔTE D'AFRIQUE (C. I. C. A.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juillet 1927)

Cette société a été constituée, à Marseille, en novembre 1917, en vue de se livrer au commerce d'importation et d'exportation avec les colonies françaises et étrangères et plus spécialement avec la Côte Occidentale d'Afrique, et à toutes opérations immobilières, agricoles et industrielles se rattachant à cet objet. Elle a pris la suite des Établissements Armandon, qui exploitaient avec succès, depuis de nombreuses années, des comptoirs au Dahomey. Puis elle s'est installée, en 1919, à la Côte-d'Ivoire et, en 1920, au Togo, et elle vient de s'établir en Haute-Volta.

Comme produits coloniaux, ses comptoirs achètent, pour être vendus par le siège social, les amandes et huiles de palme, le coprah, le karité, le cacao, le coton, le kapok, le caoutchouc, les piments, les maniguettes, etc., etc. Ils sont, d'autre part, approvisionnés par le siège social, en marchandises européennes diverses : articles

manufacturés, denrées d'alimentation, matériaux, etc. La vente de camionnettes automobiles constitue une part importante de leurs affaires ; un vaste garage où les clients trouveront tous les éléments nécessaires à la réparation de leurs véhicules, est en cours d'aménagement à Abidjan.

La société possède, à Marseille, un immeuble de 4.800 mètres carrés, qui comprend des installations pour la décoloration des huiles de palme, ainsi que des magasins et hangars à marchandises. En Afrique Occidentale, c'est le Dahomey qui est son principal champ d'action ; elle y dispose de 21 comptoirs, contre 10 à la Côte-d'Ivoire et 3 au Togo. En Haute-Volta, elle a acquis l'an dernier trois concessions et elle édifie une factorerie. Elle a organisé des services d'autos-camionnettes qui permettent de porter le trafic jusque dans les localités très éloignées et des services de transport lagunaire par remorqueurs, chalands et pirogues.

Elle est propriétaire, au Dahomey, de domaines agricoles s'étendant sur 1.521 hectares. Le conseil déclarait, à ce sujet, dans le rapport soumis à l'assemblée du 28 avril dernier, qu'il avait réussi à obtenir l'an passé du gouvernement du Dahomey, la plus grande partie des 1.200 hectares de terrains dus à la Compagnie, en vertu de droits anciens, que la culture du caféier avait été commencée et que celle du cocotier et du kapok allait être entreprise.

Le capital, qui avait été fixé à l'origine à 3.500.000 francs, en 7.000 actions de 300 francs, toutes souscrites en numéraire, a été porté à 7 millions, en 1920 et à 15 millions au début de 1927. Il se compose de 7.000 actions A nominatives à vote plural et de 23.000 actions B. La société n'a créé ni obligations, ni parts de fondateur. La répartition des bénéfices s'effectue ainsi : 5 % à la réserve légale ; premier dividende de 5 % aux actions ; sur le solde, 15 % au conseil, 5 % à la disposition du conseil pour rémunération de concours et 80 % aux actions. La fin de l'année sociale, qui avait été fixée au 31 décembre tout d'abord, a été ramenée, l'an dernier, au 31 octobre. De la sorte, l'exercice 1926 n'a eu qu'une durée de dix mois (1^{er} janvier-31 octobre 1926).

De 8 % pour le premier exercice, le dividende avait été porté à 10 % pour 1919. Comme conséquence de la crise générale qui sévit les années suivantes, il fut ramené à 7 % pour 1920 et à 5 % pour 1921 et 1922. Puis il a été élevé à 6 % pour 1923, et à 7 %, soit 35 francs, ensuite. Si, pour 1926, il a été simplement maintenu à son chiffre antérieur de 35 francs, c'est en raison d'une répartition particulièrement prudente des bénéfices. Ceux-ci ont atteint, en effet, 1.516.014 francs, en augmentation de 555.768 francs sur les précédents, bien que l'exercice n'eût comporté qu'une durée de dix mois ; pendant cette période, le chiffre des ventes s'est accru de 20 %. Le dividende de 35 % et les tantièmes n'ont représenté que 651.043 francs, soit 42,90 seulement des bénéfices : après répartition, les amortissements se trouvent portés à 202.287 fr. ramenant les immobilisations à 3.570.925 francs, et les réserves atteignent 2.469.208 francs.

La Société, qui est présidée par M. Jean Fraissinet, président de la Compagnie de navigation Fraissinet, a donc fait preuve d'une heureuse activité et d'une prudente gestion. Les importantes disponibilités, provenant de l'augmentation du capital de 7 à 15 millions, vont lui permettre de donner une nouvelle impulsion à ses développements. Des prévisions d'autant plus favorables peuvent être faites, concernant les dividendes futurs, que la dernière répartition de 35 francs n'a absorbé, comme on l'a vu, qu'une proportion très modérée des bénéfices et que l'exercice écoulé a été exceptionnellement raccourci de deux mois.



Coll. Jacques Bobée

C.I.C.A., agence d'Abidjan.
PHOTOGRAPHIE DE LA CÔTE D'IVOIRE
L. METEYER
PHOTOGRAPHE PAYSAGISTE
FOURNISSEUR DU GOUVERNEMENT
GRAND BASSAM (Côte-d'Ivoire)

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA CÔTE D'AFRIQUE
(C. I. C. A.)

(*L'Information financière, économique et politique*, 7 septembre 1928)

Cette société, dont le siège est à Marseille, a été constituée, en novembre 1917, pour prendre la suite des Etablissements Armandon, qui exploitaient, depuis de nombreuses années, des comptoirs au Dahomey. Elle s'est ensuite installée, en 1919, à la Côte-d'Ivoire, en 1920, au Togo, et, en 1927, elle a pris pied en Haute-Volta, où elle a acquis un terrain, à Bobo-Dioulasso, en vue d'y construire une factorerie, ainsi que trois concessions. Elle possède 24 comptoirs au Dahomey, 11 à la Côte-d'Ivoire en comptant celui de Tiassalé en construction et 3 au Togo.

Comme produits européens, la Société vend, en Afrique, des articles manufacturés, des denrées d'alimentation, des matériaux, etc. Le commerce des camionnettes automobiles constitue une part importante de ses affaires. Elle vient d'établir, à Abidjan, à la Côte-d'Ivoire, un atelier-garage, se chargeant des réparations, auquel elle a adjoint une installation d'éclairage électrique.

En produits coloniaux, les comptoirs achètent sur place, en vue de la revente par le siège social, les amandes et huiles de palme, le coprah, le karité, le cacao le coton, le kapok, le caoutchouc, les piments, etc. Elle a organisé des services d'autos-camionnettes, qui permettent de porter le trafic loin des factoreries, et des services de transport lagunaires par remorqueurs, chalands et pirogues.

Le gouvernement du Dahomey a attribué à la Société la plus grande partie des 1.200 hectares de terrains qui lui étaient dus par suite de droits acquis antérieurement à sa création, qui lui avaient été transmis. À l'assemblée du 28 avril dernier, le conseil d'administration a déclaré qu'il avait commencé à cultiver les cocotiers sur la concession Atlantique (400 hectares) située à proximité de Cotonou, et les caféiers dans le domaine d'Affamé, attenant à la factorerie de Dogba. Elle a envisagé également la culture du kapok.

Enfin, elle possède à Marseille, boulevard de Plombières, un immeuble de 4.800 mètres carrés, comprenant une installation pour la décoloration des huiles de palme, ainsi que des magasins et hangars à marchandises.

Fixé à 3.500.000 francs à l'origine, en 7.000 actions de 500 fr., toutes souscrites en numéraire, le capital a été porté à 7 millions en 1920 et à 15 millions au début de 1927. L'assemblée extraordinaire du 23 novembre 1926, qui a autorisé cette dernière augmentation, a décidé de conférer à 7.000 actions anciennes un droit de vote plural. Le capital se compose ainsi de 30.000 actions de 500 fr. dont 7.000 actions A nominatives à vote plural, et 23.000 actions B. Il n'a été créé ni obligations ni parts.

Les bénéfices se répartissent dans les conditions suivantes : 5 % à la réserve légale ; premier dividende de 5 % aux actions ; sur le solde, 15 % au conseil, 5 % à la disposition du conseil et 80 % aux actions. La clôture de l'année sociale, qui avait été fixée au 31 décembre, a été ramenée, en 1926 au 31 octobre ; de la sorte, l'exercice 1926 n'a comporté exceptionnellement qu'une durée de dix mois :

Depuis l'origine, les dividendes suivants ont été distribués :

1918	43 33
1919	50 00
1920	35 00
1921	25 00
1922	25 00
1923	30 00
1924	35 00
1925	35 00
1926	35 00
1927	25 00

Les dividendes avaient été fixés à 43 fr.33 pour 1918 et 50 francs, soit. 10 % pour 1919. Mais ils durent être ensuite réduits à 35 francs, puis 25 francs. Après la grande fièvre d'affaires qui suivit l'armistice, survint dans le courant de 1920 une crise économique générale, qui sévit particulièrement en 1921 et dans le premier semestre de 1922. Avec la reprise des affaires qui suivit, les résultats s'améliorèrent. Le dividende fut relevé à 35 francs pour 1924 et maintenu à ce taux pour les deux exercices suivants. Les bénéfices, qui étaient ressortis à 836.405 fr. en 1924 et 960.246 fr. en 1925, progressèrent à 1 million 516.014 francs pour l'exercice 1926, dont la durée n'avait été que de dix mois. Sur cette somme, le dividende de 35 francs et les tantièmes n'absorbèrent que 651.043 fr. ; les amortissements et réserves reçurent 660.801 francs et il resta un solde de 204.171 francs qui vint augmenter à 389.358 francs le report à nouveau.

Les espoirs qu'avaient pu faire naître les importants résultats obtenus, en 1926, en une période de dix mois, ne se sont pas réalisés. [Malgré l'augmentation du capital de 7 à 15 millions, les bénéfices ont fléchi à 1.094.376 francs pour l'exercice 1926-27 \(1^{er} novembre-31 octobre\). Le dividende a été ramené à 25 francs](#), exigeant 750.000 francs ; une somme de 339.719 fr. a été affectée aux amortissements et réserves et le reliquat de 4.657 francs s'est ajouté au report à nouveau. Le conseil a exposé ainsi brièvement, à l'assemblée du 28 avril dernier, les causes de la diminution des résultats : « L'heureux, mais brusque redressement de notre monnaie survenu vers la fin de l'année 1926, devait déterminer une crise économique dont les affaires coloniales ont eu à supporter les conséquences. L'abaissement du cours des produits d'importation en Europe devait également entraîner une diminution de la capacité d'achat des indigènes et nous imposait une révision prudente des évaluations de nos stocks marchandises. » Le conseil a ajouté, dans son rapport, que le Dahomey, où la compagnie est principalement installée, est celle des colonies de l'Afrique Occidentale où la concurrence se fait le plus vivement sentir. Enfin, les traitements du personnel colonial ont dû être relevés, pour assurer un choix toujours plus rigoureux des agents.

Le bilan au 31 octobre 1927 se présente ainsi après ventilation des bénéfices :

ACTIF	
Immobilisations et matériel après 3.201.406 fr. d'amortissements	5.187.077
Portefeuille	15.000
Comptoirs d'Afrique	12.122.102
Caisse et banques	1.517.323
Débiteurs divers	4.333.235
Total	<u>23.174.741</u>
PASSIF	
Capital	15.000.000
Réserves	2.513.586
Créditeurs divers	4.911.157
Bénéfices distribués	750.000
Total	<u>23.176.361</u>

Les immeubles, terrains, matériel et mobilier ont été augmentés, en 1926-27, de 2.274.172 fr. par l'acquisition de terrains, des constructions nouvelles surtout à la Côte-d'Ivoire et l'achat de nouvelles unités lagunaires. Leur total a été porté ainsi à 8.388.483 fr., chiffre ramené à 5.187.077 francs pour les amortissements. Les réserves dépassent, d'autre part, 2 1/2 millions. La situation financière est aisée. En face de 4.911.157 fr. de créiteurs, on trouve 5.850.562 fr. de débiteurs et disponibilités, à quoi s'ajoutent, pour former le fonds de roulement, les 12.122.102 fr. des Comptoirs d'Afrique.

Avec la reprise des affaires et les développements apportés aux moyens de l'entreprise, on peut escompter une amélioration des résultats. Les services du siège social ont été réorganisés, en liaison avec une importante maison de Marseille [Dufay & Gigandet ?], qui fait bénéficier la Compagnie de son expérience ancienne et étendue pour l'achat des marchandises européennes et la vente des produits africains.

À la chambre de commerce de la Côte-d'Ivoire
L'installation à Abidjan
(*Les Annales coloniales*, 6 octobre 1928)

Élections

Ont été élus au second tour de scrutin membres de la chambre de commerce :

Première catégorie

Membres suppléants : MM. ... Bourdier, représentant de la Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique (CICA).

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA CÔTE D'AFRIQUE
(BALO, 29 avril 1929)

.....
Augmentation de capital. — Conformément à l'article 7 des statuts, le conseil d'administration a décidé de porter le capital de 15 millions à 40 millions de francs par la création de 50.000 actions « B » de 500 fr. chacune.

Les actions nouvelles seront créées jouissance du 1^{er} mai 1929.

Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'émission de 50.000 actions de numéraire de la catégorie « B » ci-dessus et de leur cotation éventuelle.

Pour copie certifiée conforme de la notice:

Un administrateur délégué
M. M. CHABRIÈRES,
52, rue Paradis, à Marseille, faisant élection
de domicile 38, rue Grignan à Marseille.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 9 août 1929

ACTION DE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

ACTION B

Marseille, le 4 juillet 1929

Un administrateur (à gauche) : Fraissinet

Un administrateur (à droite) : Armanjon

Tampon à sec

Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique

Pas de nom d'imprimeur.

(*Les Archives commerciales de la France*, 23 août 1929)

MARSEILLE. — Modification. — Soc. COMMERCIALE et INDUSTRIELLE de la COTE d'AFRIQUE (C. I. C. A.), 38, Grignan. — Capital porté à 40.000.000 fr.

Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique (C.I.C.A.)
(*La Journée industrielle*, 8 décembre 1929)

Marseille, 6 décembre. — L'assemblée ordinaire tenue le 3 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril dernier se soldant par un bénéfice net de 1.191.325 fr. Les actionnaires ont décidé d'affecter 1.100.000 fr. aux amortissements et de reporter 86.759 fr.

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

(*L'Information financière, économique et politique*, 21 novembre 1930)

Commerciale et Industrielle de la Cote d'Afrique

À partir du 22 novembre, les 50.000 actions nouvelles de 500 francs, libérées et au porteur n° 30001 à 80000, seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant, sous une rubrique distincte des 23.000 actions B anciennes. Par suite le nombre desdites actions B, négociables sur notre marché, se trouve porté de 23000 à 73000, n° 7001 à 80000.

AEC 1931/269 — Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique (C.I.C.A.)³.

Siège social : 38, rue Grignan, Marseille.

Capital. — S.A. fondée le 3 décembre 1917, 40.000.000 fr. en 80.000 actions dont 7.000 actions A et 73.000 actions B, de 500 fr. — Dividendes : 1921 et 1922, 5% ; 1923, 6% ; 1924, 1925 et 1926, 7% ; 1927, 7%.

³ Archives Serge Volper.

Objet. — Import. et export. dans les colonies fr. et étrangères de la côte d'Afrique. - Plantations au Dahomey et en Côte d'Ivoire. — Etablissements industriels à la côte d'Afrique. Entreprise générale de travaux publics.

Exp. — Palmistes, huile de palme, cacao, coton, caoutchouc, cire, peaux, maïs, gommes, karité, coprah, etc.

Imp. — Alimentation, spiritueux, matériaux de construction, tabacs, cotonnades, articles d'habillement, quincaillerie, outillage, etc.

Comptoirs. — La liste est trop longue ! Autant de comptoirs en Côte d'Ivoire qu'au Dahomey, mais cette situation existait déjà en 1920, 3 comptoirs au Togo, les comptoirs de Lagos et Douala qui existaient en 1920, ont sans doute été fermés dans les années 20.

Conseil. — MM. Jean Fraissinet, présid. ; Maurice Chabrières, vice-présid., admin.-dél. ; Marc Fraissinet, admin.-dél. ; Jean Armandon, Rémy Charrin, Daniel Dreyfus, Camille Dufay, Paul Enjalbert ⁴, Joseph Fouque, Albert Magnan, Félix Magnan. — Directeur : M. Émilien Robert.

1932 (janvier) : participation dans la [Société Palme](#)

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA COTE D'AFRIQUE (*Le Sémaphore de Marseille*, 11 janvier 1933)

L'assemblée, tenue le 7 janvier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1932 se soldant par une perte de 5.680.276 fr. qui, après déduction du report antérieur bénéficiaire, se trouve ramenée à 4.973.432 fr.

Ces pertes sont la conséquence des difficultés de tous ordres rencontrées par les sociétés coloniales dans leur trafic. La baisse des produits coloniaux entraînant une réduction très forte de la capacité d'achat des indigènes a été aggravée par la dépréciation de la £, qui a momentanément rompu tout équilibre entre les prix d'achats en francs et les prix de vente en sterling.

En présence de conditions économiques aussi défavorables, la société a estimé prudent de restreindre son activité. C'est ainsi que les exportations d'articles manufacturés ont été ramenés de fr. 21.260.797 à 8.622.003 et les importations de fr. 35.603.604 à 19.949.363. Parallèlement à ces réductions et malgré la diminution sensible des ventes, les stocks ne figurent plus au bilan que pour 13.139.076 fr, contre 20 millions 985.397 fr.

La société poursuit son adaptation aux circonstances difficiles actuelles par une compression sévère des frais généraux. Dans le même ordre d'idées, elle a créé en collaboration avec trois autres importantes sociétés coloniales, un organisme indépendant, la Société Palme, qui a pour but l'achat et la vente en commun des huiles de palme ainsi que l'organisation du débarquement dans les ports de réception des huiles transportés en vrac.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité, notamment le renouvellement [du mandat] échu de M. Joseph Fouque, Jean Armandon, Camille Dufay et Paul Enjalbert.

⁴ Paul Enjalbert (1875-1933) : polytechnicien, secrétaire (1909), puis administrateur délégué adjoint (1919) de la Société du Haut-Ogooué, présidée par son beau-père, Aristide Denfert-Rochereau. Voir [encadré](#).

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Petit Marseillais*, 16 nov. 1934)

Marseille. — Accons (Ardèche). — M^{me} Jean Armandon ; sœur Marie Saint-Régis, petite sœur de l'Assomption ; M. et M^{me} Marcel Molle et leurs enfants ; M. et M^{me} Emmanuel Chabert et leurs enfants ; sœur Marie-Adèle du Sacré-Cœur, novice aux Petites Sœurs de l'Assomption, ont la douleur de faire part du décès de :

M. Jean ARMANDON,
chevalier de la Légion d'honneur,
pieusement décédé à Marseille, le 14 novembre 1934, dans sa 69^e année, muni des sacrements de l'Église. Les obsèques auront lieu aujourd'hui vendredi 16 novembre, à 9 h. 30. en l'église du Sacré-Cœur-Saint-Calixte (boulevard Boisson). Rendez-vous à la maison mortuaire, 9, chemin de Saint-Barnabé, à 9 heures. L'inhumation aura lieu demain samedi 17 novembre, à 10 heures, à Accons (Ardèche).

Groupe Saint-Calixte. — Les membres du Groupe Saint-Calixte sont priés d'assister aux obsèques de

M. Jean ARMANDON,
membre honoraire,
qui auront lieu aujourd'hui à 9 h., chemin de Saint-Barnabé, 9.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA COTE D'AFRIQUE
(*BALO*, 31 décembre 1934)

Société anonyme au capital de 40.000.000 de francs.
R. C. : Marseille 14317.

AVIS DE CONVOCATION À UNE SECONDE ASSEMBLÉE
Première insertion.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique (C. I. C. A.), qui avait été convoquée pour le 21 décembre 1934, avec l'ordre du jour ci-après reproduit, n'ayant pu délibérer valablement faute de réunir un nombre d'actionnaires représentant les deux tiers du capital social, les actionnaires de ladite société sont convoqués à nouveau par le conseil d'administration en assemblée générale extraordinaire, au siège social à Marseille, rue Grignan, n° 38, pour le vendredi 18 janvier 1935, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le même jour, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, qui faisait l'objet de la précédente assemblée convoquée pour le 21 décembre 1934.

Ordre du jour

Suppression des actions à droit de vote privilégié (A) au moyen de leur échange contre les actions ordinaires ;

Suppression des catégories d'actions et unification en une seule catégorie ;

Attribution à toute action nominative d'un droit de vote double, sous les conditions prescrites par la loi du 13 novembre 1933 ;

Modifications à apporter en conséquence aux statuts, et notamment aux articles 6, 7, 33, 33. 40, 42.

L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent.

Dans cette assemblée, les actions B (actions ordinaires) auront droit à une voix par action, sans limitation, et les actions A (actions à vote privilégié) n'auront droit également qu'à une voix par action, sans limitation.

Pour avoir le droit d'assister à cette assemblée ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé leurs titres ou récépissés de dépôt en banque, s'ils ne l'ont fait déjà en vue de la précédente assemblée, cinq jours au moins avant l'assemblée, soit à Paris, au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, ou à la Société marseillaise de crédit, 4, rue Auber, ou à la Banque transatlantique, 17, boulevard Haussmann, soit à Marseille, au siège social, 38, rue Grignon, ou à l'agence du Crédit lyonnais, 25 rue Saint-Ferréol, ou à la Société marseillaise de crédit, 75, rue Paradis.

Le conseil d'administration.

Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique
(*La Journée industrielle*, 20 janvier 1935)

Marseille, 18 janvier. — L'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1934 se soldant par une perte de 2.623.459 fr. qui, jointe aux reports des exercices antérieurs, laisse un total de pertes de 12.588.298 fr., qui a été reporté à nouveau.

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Petit Marseillais*, 13 décembre 1935)

M^{me} Joseph Fouque ;
M et M^{me} Max Giraud ;
M^{lle} Christiane Giraud ;
M. et M^{me} Achille Bergès ;
M. et M^{me} René Savy et leurs enfants ;
M et M^{me} Henri Bergès et leurs enfants ;
M. et M^{me} Jacques Marizis ;
M. Jacques Bergès ;
M. Jean Bergès ;
MM. Daniel et Antoine Ricard ;

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Joseph FOUQUE,
chevalier de la Légion d'honneur,
décédé à Marseille, le 10 décembre 1935, à l'âge de 71 ans, muni des sacrements de l'Église.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Le présent avis tient de faire-part.

Mort de M. Joseph Fouque
(*Le Petit Marseillais*, 13 décembre 1935)

Nous avons appris avec un vif sentiment de regret la mort de M. Joseph Fouque, président honoraire du Syndicat des courtiers français et patentés. Après avoir débuté tout jeune, le défunt était devenu un des principaux courtiers en coprahs de notre ville. Malade depuis quelque temps, M. Joseph Fouque est décédé, mardi, à sa villa du boulevard Perier, malgré les soins dévoués des membres de sa famille, et ses obsèques ont eu lieu, hier matin, dans la plus stricte intimité.

Après l'absoute, donnée en l'église du Sacré-Cœur, rue Saint-Sébastien, le convoi s'est dirigé vers le cimetière Saint-Pierre, pour l'inhumation dans un caveau de famille.

À sa veuve, M^{me} Joseph Fouque, et à ses enfants, M. et M^{me} Max Giraud, nous présentons nos sincères condoléances..

Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique
(C. I. C. A.)

(*La Journée industrielle*, 26 janvier 1936)

Marseille. — L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1935, faisant ressortir une perte de 3.132.488 fr., qui vient s'ajouter au déficit antérieur de 12.588.298 fr.

AEC 1937/269 — (C.I.C.A.),

38, rue Grignan, MARSEILLE.

Tél. : Dragon 32-39 et 64-34. — Télég. : Coincoaf-Marseille. — © : A. B. C. 6^e édit.
— R.C. Marseille 14.347.

Capital. — Société anon., fondée le 3 déc. 1917, 10 millions de fr., en 80.000 actions, de 125 fr. — Dividendes : 1921 et 1922, 5 % ; 1923, 6 % ; 1924, 1925 et 1926, 7 % ; 1927, 5 %.

Objet. — Import. et export. dans les colonies françaises et étrangères de la Côte d'Afrique. — Plantations au Dahomey et en Côte d'Ivoire. — Établissements industriels à la Côte d'Afrique.

Exp. — Palmistes, huile de palme, cacao, coton, caoutchouc, cire, peaux, maïs, gommés, karité, coprah, piments, etc.

Imp. — Alimentation, spiritueux, matériaux de construction, tabacs, cotonnades, articles d'habillement, quincaillerie, outillage, automobiles, etc.

Comptoirs. — Côte d'Ivoire : Grand-Bassam, Abidjan, Dabou, Tiassalé, Accrédiou, Orbaff, Toupa, Cosroé, Bouaké, Dimbokro, Agboville, Abengourou, Agnebilékrou, etc. — Dahomey : Porto-Novo, Cotonou, Sakété, Dogba, Zinvié, Ouidah, Grand-Popo, Abomey, Bohicon, Savé, Athiémé, etc. — Togo : Lomé, Atakpamé, Palimé.

Conseil. — MM. Jean Fraissinet, présid. ; Maurice Chabrières, vice-président, admin.-délégué ; Marc Fraissinet admin.-dél. ; Daniel Dreyfus, Camille Dufay, Félix Magnan. — Directeur : M. Émilien Robert.

Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique
(C. I. C. A.)

(*La Journée industrielle*, 28 janvier 1937)

Marseille. — Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1936, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 28 janvier, font ressortir un bénéfice de 57.261 fr., les pertes reportées figurant, d'autre part, au bilan pour 15 millions 720.786 francs.

Au cours d'une assemblée extraordinaire convoquée à la suite, les actionnaires auront à statuer sur une réduction du capital de 40 millions à 10 millions, par modification de la valeur des immeubles, plantations, matériel d'exploitation. Il est précisé que le conseil n'a pas l'intention d'effectuer une augmentation du capital dont l'utilité n'apparaît pas actuellement.

Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique
(C. I. C. A.)
(*La Journée industrielle*, 9 mars 1937)

Marseille. — L'assemblée ordinaire tenue le 5 mars a approuvé les comptes de l'exercice clos le 20 avril 1936, se soldant par un bénéfice net de 57.281 francs, qui vient en déduction de la perte antérieure reportée s'élevant à 15.720.786 francs.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé la réduction du capital de 40 à 10 millions, par l'abaissement du nominal des actions de 500 à 125 francs.



Coll. Jacques Bobée

C. I. C. A.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA CÔTE D'AFRIQUE

Société anonyme,

Capital 15.000.000 de francs

divisé en 30.000 actions de 500 francs chacune

Société définitivement constituée par une déclaration de souscription et de versement
faite par acte aux minutes de M^e Jourdan, notaire à Marseille du 5 novembre 1917
et par une assemblée générale du 22 du même mois.

Capital augmenté par assemblées générales des 17 juin et 11 août 1920,
et des 23 novembre 1926 et 6 janvier 1927.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 3 février 1927

Capital divisé en
7.000 actions A, n° 1 à 7.000
et 73.000 actions B, n° 7.001 à 80.000
Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 23 avril 1927

Actions A et B unifiées (Ass. du 8 avril 1935
Capital réduit de 40 à 10 millions de francs
par abaissement du nominal des 80.000 actions
de 500 à 125 francs (Ass. du 5 mars 1937)

—————
ACTION de 125 francs

ACTION DE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
ACTION B

Marseille, le 16 janvier 1927

Un administrateur (à gauche) : Fraissinet

Un administrateur (à droite) : Armanjon

CAPITAL DIVISÉ EN

14.000 actions A, n° 1 à 14.000

16.000 actions B, n° 14.001 à 30.000

Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 nov. 1926

Tampon à sec

Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique

Pas de nom d'imprimeur.

BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES
du 19 juillet 1937

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juillet 1937)

Commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique (C.I.C.A.) — Cotation des 7 000 actions n° 6 à 7.000. de 125 fr., qui, primitivement, étaient obligatoirement nominatives.

Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique
(C. I. C. A.)

(*La Journée industrielle*, 28 octobre 1937)

Marseille. — L'assemblée ordinaire tenue le 26 octobre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1937 présentant un bénéfice de 1 million 571.530 francs.

Le dividende a été fixé à 8 fr. 75 brut, soit 0 fr. 94 net au porteur pour les actions nouvelles et rien pour les actions anciennes, la taxe de transmission arriérée absorbant l'intégralité du dividende.

Après affectation d'une somme de 678.576 fr aux réserves, un reliquat de 93.658 fr. a été reporté à nouveau.

La Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique
(Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[263] La composition du conseil qui l'administre montre qu'elle joue un rôle important. En effet, ce conseil comprend : MM. Jean et Marc Fraissinet, Maurice Chabrières [fils d'une Fraissinet], Daniel Dreyfus, déjà cités et M. Camille Dufay ⁵, tous administrateurs de la Société marseillaise de crédit, et M. Félix Magnan ⁶ d'une famille capitaliste provençale ayant des châteaux. La Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique est au capital de 40 millions et son siège est à Marseille. Elle ne semble pas avoir donné des résultats bien substantiels à ses actionnaires.

Annuaire industriel, 1938 [Périmé] :

CÔTE D'AFRIQUE (Soc. commerciale et industrielle de la), 38, r. Grignan, Marseille. T. Drag. 32-39. Ad. t. Coincoaf-Marseille. Code : A.B.C. 5^e édition. Cap. 110 millions de fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. J. Fraissinet ; Adm. : MM. A. Magnan, J.-A. Fouque [+ 10 déc. 1935], H. de Lachesnais, R[ené] Charrin [dir. BUP], F. Magnan, C. Dufay, J. Armandon [+ 14 nov. 1934], M[aurice] Chabrières [fils d'une Fraissinet, adm. de la SHO...], D[aniel] Dreyfus, P. Enjalbert [+ 1/7/1933]. — Usine pour la décoloration des huiles de palme : 136, bd de Plombières, Marseille.

Importation : amandes de palme, huiles de palme, coprahs, cacao, coton, karité, bois, cire. Exportation : tous objets manufacturés et denrées d'alimentation. (39-3870).

Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique
(C. I. C. A.)

(*La Journée industrielle*, 4 novembre 1938)

Marseille. — L'assemblée ordinaire tenue le 31 octobre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril dernier, se soldant par un bénéfice net de 2.082.880 fr. Le dividende a été fixé à 8 fr. 75. Il a été affecté 1.104.144 fr. aux réserves et reporté 224.520 francs.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1794 :

Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique
Conseil : J. Fraissinet, pdt ; M. Chabrières, v.-pdt ; M. Fraissinet, adm.-dél. ; C. Dufay, G. Fournu [sic], F. Magnan.
Commissaires : MM. J. Garoute, J. Arnoux..

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1825 :

Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique
Conseil : M. Chabrières, pdt ; M. Fraissinet, C. Dufay, F. Magnan, P. Monneron, L. Durand-Reville.
Commissaires : MM. M. Lombard, F. Nicolas.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2132 :

Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique
Conseil : M. Chabrières, pdt ; M. Fraissinet, C. Dufay, F. Magnan, P. Monneron, L. Durand-Reville, E. Robert.

⁵ Il siège en diverses sociétés où il représente la Société marseillaise de crédit industriel et commercial de crédit.

⁶ M. Paul Magnan qui a un château à Fox-Amphoux (Var) est marié à une Gavoty.

Commissaires : MM. Ch. Koch, Mouget.

AEC 1951/266 — Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique (C.I.C.A.),
38, rue Grignan, MARSEILLE.

Bureaux à PARIS : 7, rue Blanche (9^e).

Capital. — Société anon., fondée le 22 novembre 1917, 60 millions de fr., en
240.000 act. de 250 fr.

Dividendes : 1947/48 : 37 fr. 50 ; 1948/49 : 42 fr. 50 ; 1949/50 : 50 fr.

Objet. — Import. et export. dans les colonies françaises et étrangères de la Côte
d'Afrique. — Plantations au Dahomey et en Côte d'Ivoire. — Établissements industriels
à la Côte d'Afrique. — Transports fluviaux et terrestres.

Imp. — Amandes, huile de palme, cacao, coton, caoutchouc, cire, peaux, maïs,
gommes, karité, coprah, piments, café, etc.

Exp. — Alimentation, spiritueux, matériaux de construction, tabacs, cotonnades,
articles d'habillement, quincaillerie, outillage, automobiles, etc.

Comptoirs. — Côte d'Ivoire : Grand-Bassam, Abidjan, Dabou, Tiassalé, Sassandra,
Gagnoa, Daloa, Man, Korhogo, Bouaké, Dimbokro, Agboville, Abengourou,
Agnéhilékrou, etc. — Haute-Volta : Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Banfora. —
Dahomey : Porto-Novo, Cotonou, Sakété, Dogba, Zinvié, Ouidah, Grand-Popo,
Abomey, Bohicon, Savé, Athiémé, etc. — Togo : Lomé, Atakpamé, Palimé.

Conseil. — MM. Roland Fraissinet, présid.-dir. gén. ; Marc Fraissinet, Camille Dufay,
Luc Durand-Réville [SHO], Pierre Monneron [Fraissinet], Félix Magnan [‰][Industriel
huilier. Père de Guy et Michel : cf. WW 1979], Émilien Robert. — Directeur : M. Paul
Dromard.

Histoire de la CFAO par Hubert Bonin

Tandis que la CICA conçoit un réseau de magasins populaires en Afrique noire en
liaison avec Monoprix* à partir de 1951 (au Togo, à Abidjan), la CFAO hésite à
acclimater sur la Côte de telles pratiques européennes. Elle dispose des Galeries Barthe
à Abidjan qui regroupent ses « boutiques » traditionnelles. Elle se décide finalement à
l'automne 1954 et conclut un accord tripartite avec la CICA et Monoprix*, pour
construire des Monoprix dans les territoires où la CICA ne s'était pas encore implantée
(Côte-d'Ivoire, Haute-Volta) et les Galeries Barthe se transforment en Monoprix : le
« libre-service moderne » fait son entrée dans la vie de la société, modestement mais
avec des perspectives d'acquisition d'un savoir-faire essentiel pour l'avenir.

MARSEILLE

Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique (C. I. C. A.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} novembre 1951)

MARSEILLE, 31 octobre. — L'assemblée extraordinaire de ce jour a décidé
l'augmentation du capital de 60 à 120 millions de francs par élévation du nominal des
24.000 actions de 2.500 fr. à 5.000 francs En outre, l'assemblée autorise
l'augmentation du capital de 880 millions à 500 millions de francs en une ou plusieurs
fois, soit par émission d'actions de numéraire, soit par voie d'apport, soit par
incorporation de provisions ou de réserves, à la date et dans les conditions à fixer par le

conseil. Le rapport signale que, malgré l'importance des capitaux nécessaires à l'exploitation, le conseil n'envisage actuellement aucune modification du capital social actuel.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1742 :
Société commerciale et industrielle de la côte d'Afrique
Conseil : M. Fraissinet, pdt ; C. Dufay, F. Magnan, P. Monneron, L. Durand-Reville, E. Robert, R. Fraissinet.
Commissaires : MM. Ch. Koch, Cauvin.

Valeurs coloniales
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 janvier 1953)

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA COTE D'AFRIQUE (C.I.C.A.) a tout d'abord pris la suite de la SOCIÉTÉ ARMANDON et Cie, installée au Dahomey, pour s'établir progressivement ensuite en Côte d'Ivoire, au Togo et en Haute-Volta. Comptoirs en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta, au Togo, au Dahomey. La Société importe des articles manufacturés et exporte des produits coloniaux. Elle dispose d'un matériel de transport comprenant les camions, tracteurs, bulldozers, etc. Capital : 120 millions en 24.000 actions de 5.000 fr. Dernier bénéfice : 103.740.395 fr. Dividende brut : 850 fr.

Dernier cours : 10.400.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA COTE D'AFRIQUE
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juillet 1954)

D'après les renseignements recueillis au siège de la Société, les résultats au 30 avril seront supérieurs à ceux de l'an dernier et les premiers mois du nouvel exercice marquent une augmentation appréciable du chiffre d'affaires.

Société commerciale et industrielle de la Côte d'Afrique
[Desfossés 1956/1731]

Fraissinet (Marc), 446 (Cie Fraissinet), 1731 (pdg CICA).
Dufay (Camille), 194 (Marseillaise de crédit), 1731 (CICA).
Durand-Réville (Luc), 463 (Chalandage et remorquage Indochine), 1650 (pdg Gonfreville), 1731 (CICA), 1732 (pdg SHO), 1746 (Optorg), 1748 (Peyrissac), 1796 (CFSO).
Fraissinet (Roland)[fils de Jean], 74 (Foncière-Transp. acc.), 446 (Cie navig. Fraissinet), 949 (Ch. +ateliers Provence), 1731 (CICA).
Magnan (Félix)[huilier marseillais. Ép. Élisabeth Sunhary de Verville. Enf. : Michel (1923) et Guy (1928). V. WW 1979], 1731 (CICA).
Maurel (Robert)[Bq Martin-Maurel], 455 (SGTM), 981 (Coder), 1391 (Fournier-Ferrier), 1731 (CICA).
Monneron (Pierre)[ép. Dlle Spoerry], 446 (dir. Cie Navig. Fraissinet), 1731 (CICA).
Robert (Émilien), 1731 (CICA).

Dromard (Paul)(polytechnicien, dir. Sté Palme), 1731 (dg CICA 1955-1960).

COMMISSAIRES AUX COMPTES :
Koch (Charles), 1731 (comm. cptes CICA).

Cauvin (R.), 1293 (comm. cptes Manuf. frse lampes élec.), 1409 (comm. cptes Raff. soufre réunies), 1731 (comm. cptes suppl. CICA), 2087 (comm. cptes Huilerie Darier de Roufio).

SIEGE SOCIAL : Marseille, 38, rue Grignan. Bureaux à Paris, 16, avenue de l'Opéra. Tél. : OPE. 48-14
 CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 22 novembre 1917, pour une durée de 50 ans.

OBJET : Comptoirs au Dahomey, au Togo, en Côte d'Ivoire et Haute-Volta.

CAPITAL SOCIAL : 500 millions de fr., divisé en 60.000 actions de 5.000 fr., entièrement libérées. À l'origine, 3.500.000 fr., en 7.000 actions de 500 fr. Porté à 7 millions en 1920, à 15 millions en 1924 et en 1929 à 40 millions par l'émission à 540 fr. de 50.000 actions de 500 fr. Le privilège de vote attribué aux actions A créées en 1927 a été supprimé en 1935, et les 7.000 actions A et les 73.000 actions B ont été unifiées. Le capital a été, par décision de l'assemblée extraord. du 5 mars 1937, réduit de 40 millions (en 80.000 act. de 500 fr.), à 10 millions (en 80.000 act. de 125 fr.), par abaissement de 500 à 125 fr. de la valeur nominale des actions. Porté en 1948 à 20 millions par prélèvement sur le fonds de reconstitution du capital réduit en 1937 et élévation du nominal des actions de 125 à 250 fr., puis à 60 millions par l'émission à 500 fr. de 160.000 actions de 250 fr. (2 nouv. pour 1 anc.). Regroupement en actions de 2.500 fr. À partir du 6 juin 1951, puis capital porté à 120 millions par élévation du nominal à 5.000 fr. Porté en 1955 à 300 millions par émission à 5.500 fr. de 36.000 actions de 5.000 fr. (3 pour 2).

ASSEMBLEE GENERALE : En octobre ou novembre.

RÉPARTITION DES BENEFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions. Le surplus conformément à la loi.

SERVICE FINANCIER : Crédit Lyonnais.

TRANSFERTS : Crédit Lyonnais.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 34. — Notice SEF : CO 130 .

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 26 et 1 (1^{er} décembre 1951), 51 et 520 fr.: 27 et 2 (1^{er} décembre 1952), 69 et 690 fr. ; 3 (1^{er} décembre 1953), 205 fr.; 4 (1^{er} décembre 1954), 410 fr.: 5 : droit de souscription 3. our 2) ; 6 (1^{er} décembre 1955), 410 fr.

Ex. au 30 avril	Bénéf. déclarés	Bénéf. distrib	Divid. par act.
	(En 1.000 francs)		(En francs)
1943	2.252	864	8 75
1944	1.960	836	8 75
1945	2.615	898	8 75
1946	4.010	1.532	15
1947	12.019	—	15
1948	32.448	6.044	37 50
1949	61.884	10.200	42 50
1950	79.532	12.000	50
1951	99.166	15.000	625
1952	103740	20400	850
1953	10644	6464	250
1954	24718	12667	500
1955 (30 sept.)	85901	31667	500

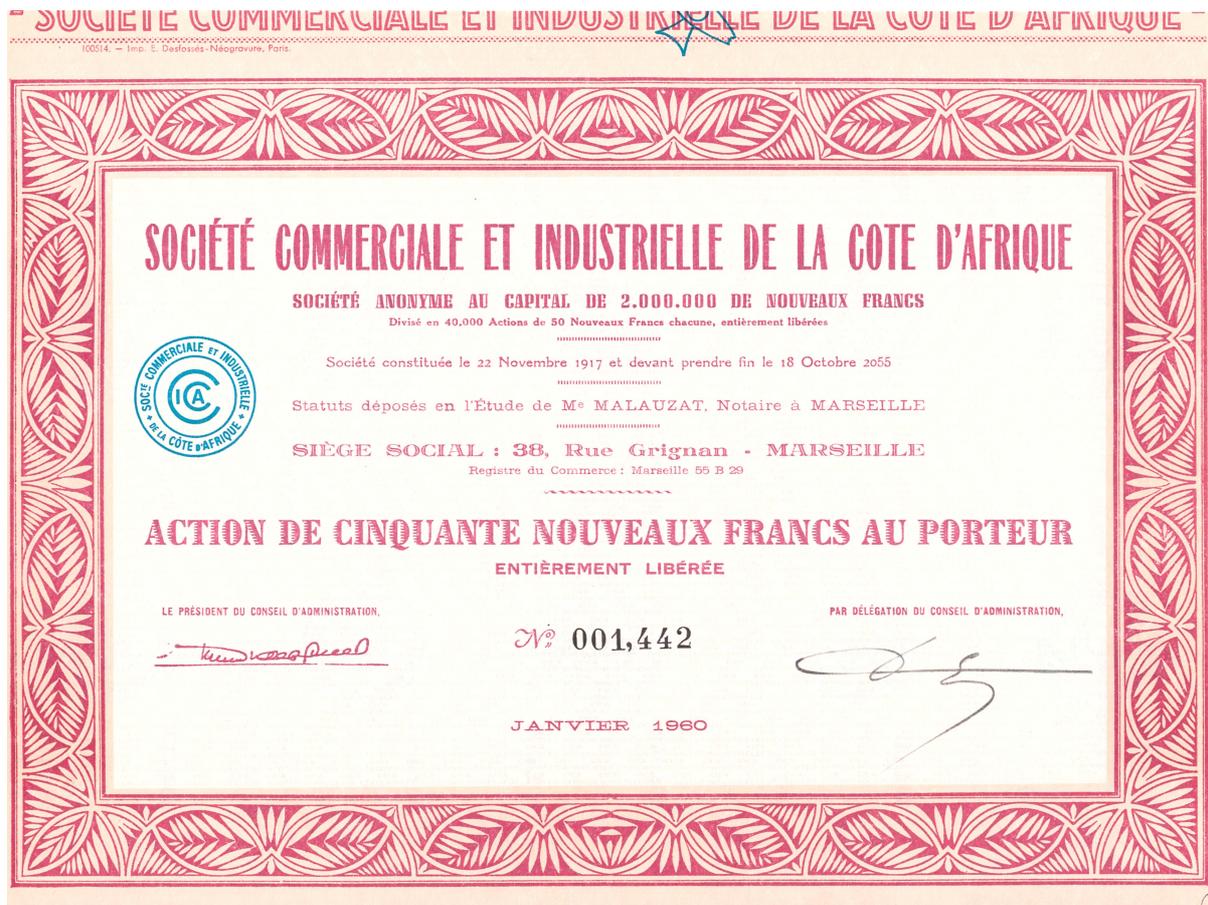
BILANS AU 30 AVRIL (En 1.000 francs)

	1951	1952	1953	1954	1955
PASSIF					
Capital	60.000	120.000	120.000	120.000	300.000
R é s e r v e s e t provisions	453.119	475.565	470.571	483.983	506.217
Dette flottante	1.364.515	1.703.063	1.382.474	1.278.909	1.993.813
D i v i d e n d e e t tantièmes	15.000	20.400	6.464	12.667	31.007
Comptes d'ordre	199.898	288.763	124.971	147.365	127.008
	<u>2.092.532</u>	<u>2.607.791</u>	<u>2.104.480</u>	<u>2.042.924</u>	<u>2.949.300</u>
ACTIF					
Immobilisé	307.084	489.559	629.117	652.497	752.673
Amortissements	153.797	243.931	302.788	325.797	351.606
	153.287	245.628	326.334	826.700	401.006
T i t r e s e t participations	4.973	4.986	65.406	56.411	125.067
Stocks	1.540.880	1.866.666	1.177.302	1.012.453	1.631.834
Débiteurs	161.073	299.331	382.421	347.292	506.74?
Disponible	232.319	191.180	163.017	300.068	284.???
	<u>2.092.532</u>	<u>2.607.791</u>	<u>2.104.480</u>	<u>2.042.924</u>	<u>2.949.300</u>

* Les trois derniers chiffres à droite sont gras et peu lisibles : risques d'erreur.

Suite :

1959 : la CFAO rachète la CICA.



[Coll. Jacques Bobée](#)

SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA CÔTE D'AFRIQUE
Société anonyme au capital de 2.000.000 de nouveaux francs
divisé en 40.000 actions de 50 nouveaux francs chacune, entièrement libérées

Société constituée le 22 novembre 1917 et devant prendre fin le 18 octobre 2055.

Statuts déposés en l'étude de M^e Malauzat, notaire à Marseille.

SIÈGE SOCIAL : 38, Rue Grignan - MARSEILLE
Registre du commerce : Marseille 55 B 29

ACTION DE CINQUANTE NOUVEAUX FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

La président du conseil d'administration (à gauche) :
Par délégation du conseil d'administration (à droite) :

Janvier 1960

Impr. E. Desfossés-Néogravure, Paris

1990 : le groupe Pinault rachète la CFAO.

1993 (Nov.) : Jardine Matheson rachète les concessions automobiles de la CICA en Europe : nombreuses concessions automobiles dont les concessions Mercedes d'Angoulême, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, La Rochelle et Niort

2000 (Janvier) : cession SAVIA (conc. Mercedes VL d'Angoulême, Cognac, Royan, etc.), au groupe Launay.

2002 (Janvier) : PGA Motors rachète la CICA.